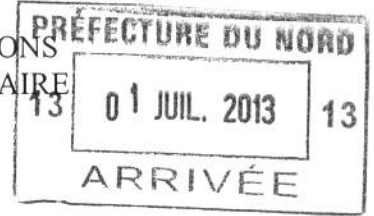


C. C. WEPPE

Communauté de Communes
du Pays de Weppes

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 24 juin 2013



Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 24 juin deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 19 juin, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 19
de votants : 17

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HUCHETTE, LEDOUX, LEBLEU, LECLERCQ, VANDRIESSCHE, VASSEUR WOLFCARIUS.

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, HOURIEZ, LESAFFRE.

=====

Indemnisation du sinistre du 7 janvier 2013 en faveur de Monsieur SACRE

L'accident de Monsieur SACRE du 7 janvier 2013 survenu à Le Maisnil est de la responsabilité de la Communauté de Communes de Weppes, suite à un trou dans la chaussée (défaut de maintenance et de signalisation).

Le montant total des réparations qui s'élève à 198.70 € est inférieur à la franchise prévue dans le contrat d'assurance n° 590487122021 souscrit par la Communauté de Communes de Weppes.

Le sinistre sera pris en charge par la Communauté de Communes de Weppes et directement remboursé auprès de l'assurance de Monsieur SACRE, par virement sur présentation des factures des réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité l'indemnisation du sinistre par la Communauté de Communes de Weppes.

Fait aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président
M. DELEPAUL

